

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM- représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF	Portefeuille-titres :	4	235 197 214	258 786 511
	- Obligations		159 831 001	173 489 544
	- BTA		68 912 680	68 611 801
	- BTZc		-	10 336 279
	- Titres FCC		-	3 296
	- Titres OPCVM		6 453 533	6 345 591
	Placements monétaires et disponibilités :	5	38 372 068	63 765 720
	- Placement monétaires		16 332 717	6 957 873
	- Placements à terme		21 677 917	56 548 327
	- Disponibilités		361 434	259 520
	Créances d'exploitation :	7	6 648	280 513
	- Intérêts à recevoir		6 648	280 513
	- Titres de créances échus		-	-
	TOTAL ACTIF		273 575 930	322 832 745
PASSIF	Opérateurs créditeurs	8	514 005	555 331
	Autres créditeurs divers	9	249 456	212 336
	Total Passif		763 462	767 668
ACTIF NET	Capital	10	258 992 469	308 440 095
	Sommes distribuables :		13 819 999	13 624 982
	- Sommes distribuables de l'exercice	11	13 819 233	13 624 978
	- Report à nouveau		766	3
	Actif Net		272 812 468	322 065 077
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		273 575 930	322 832 745

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille-titres :	12	13 783 113	13 485 021
- Revenus des obligations		9 560 190	9 252 460
- Revenus des BTA et BTZc		4 044 171	4 035 093
- Revenus de titres OPCVM & de FCC		178 752	197 467
Revenus des placements monétaires	13	1 535 097	348 993
Revenus des placements à terme	14	4 902 779	4 454 043
Total des revenus des placements		20 220 989	18 288 056
Charges de gestion des placements	15	(2 234 318)	(2 208 728)
Revenus nets des placements		17 986 671	16 079 328
Autres charges d'exploitation	16	(479 877)	(1 588 253)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		17 506 794	14 491 075
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 687 561)	(866 097)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 819 233	13 624 978
Régularisation du résultat d'exploitation (annulatio		3 687 561	866 097
Variation des plus (ou moins) values potentielles s		408 820	333 360
titres			
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de		-	10 515
titres			
Frais de négociation de titres		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		17 915 614	14 834 950

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Exercice Clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)			
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
	Résultat d'exploitation	17 506 794	14 491 075
	Variation des ± values potentielles sur titres	408 820	333 360
	Plus/moins values réalisées sur cessions de titres	-	10 515
	Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			
	Distribution de dividendes	(13 279 210)	(11 810 942)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
	Souscriptions :		
	• Capital au nominal	340 951 500	320 506 900
	- Régularisation des sommes non distribuables	1 605 374	1 167 062
	- Régularisation des sommes distribuables	12 550 875	10 318 348
	Rachats :		
	• Capital au nominal	(390 530 900)	(322 758 700)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(1 882 419)	(1 193 233)
	- Régularisation des sommes distribuables	(16 583 443)	(13 372 956)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(49 252 609)	(2 308 571)
ACTIF NET			
	En début de l'exercice	322 065 077	324 373 648
	En fin de l'exercice	272 812 468	322 065 077
NOMBRE D'ACTIONS			
	En début de l'exercice	3 071 284	3 093 802
	En fin de l'exercice	2 575 490	3 071 284
VALEUR LIQUIDATIVE			
	En début de l'exercice	104,863	104,846
	En fin de l'exercice	105,926	104,863
TAUX DE RENDEMENT		5,24%	4,33%

NOTES AUX ETAS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM. Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2018, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Cette rubrique totalise 235 197 214 DT au 31 décembre 2018, contre 258 786 511 DT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2018	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :		149 907 635		- 4 997 222		- 154 904 857	56,78%	56,62%
AB 2008/15A	10 000	333 300	-	10 680	-	343 980	0,13%	0,13%
AB 2008/20A	30 000	1 500 000	-	51 792	-	1 551 792	0,57%	0,57%
AB 2009/15A	60 000	2 398 200	-	36 048	-	2 434 248	0,89%	0,89%
AB 2010	30 000	1 399 277	-	27 840	-	1 427 117	0,52%	0,52%
ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 000	2 000 000	-	70 016	-	2 070 016	0,76%	0,76%
AIL 2014-1	20 000	400 000	-	9 856	-	409 856	0,15%	0,15%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	1 600 000	-	40 736	-	1 640 736	0,60%	0,60%
AMEN BANK 2012 TV AMEN BANK SUB 7.4% 2017-1	123 185 40 000	4 927 400 3 200 000	-	89 580 127 680	-	5 016 980 3 327 680	1,84% 1,22%	1,83% 1,22%
AMEN BANK 2011-1	50 000	1 500 000	-	19 440	-	1 519 440	0,56%	0,56%
AMEN BANK 2012 TF AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000 20 000	800 000 1 600 000	-	11 616 80 464	-	811 616 1 680 464	0,30% 0,62%	0,30% 0,61%
AMEN BANK 2016-1 5ANS AMEN BANK 2016-1 7ANS	40 000 10 000	2 400 000 1 000 000	-	15 968 6 736	-	2 415 968 1 006 736	0,89% 0,37%	0,88% 0,37%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000	-	115 640	-	2 915 640	1,07%	1,07%
ATB SUB 2009 ATB 2017 CAT A 7 ANS TMM+2.05%	50 000 25 000	625 000 2 500 000	-	22 520 137 240	-	647 520 2 637 240	0,24% 0,97%	0,24% 0,96%
ATL 2011	30 000	600 000	-	26 472	-	626 472	0,23%	0,23%
ATL 2013-1	20 000	800 000	-	30 288	-	830 288	0,30%	0,30%
ATL 2013-2	30 260	1 210 400	-	8 981	-	1 219 381	0,45%	0,45%
ATL 2014-1	20 000	400 000	-	18 560	-	418 560	0,15%	0,15%
ATL 2014-3	40 000	3 200 000	-	178 336	-	3 378 336	1,24%	1,23%
ATL 2015-1	37 500	3 000 000	-	88 770	-	3 088 770	1,13%	1,13%
ATL 2015--2	20 000	2 000 000	-	105 312	-	2 105 312	0,77%	0,77%
ATL 2016-1 ATL 2017-2 7A 7.95% CAT C	10 000 30 000	1 000 000 3 000 000	-	31 936 159 432	-	1 031 936 3 159 432	0,38% 1,16%	0,38% 1,15%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	26 672	-	2 026 672	0,74%	0,74%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	249 600	-	5 249 600	1,92%	1,92%
ATL 2018-1 5A 8.3% ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000 30 000	3 000 000 2 400 000	-	91 680 83 688	-	3 091 680 2 483 688	1,13% 0,91%	1,13% 0,91%

ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	800 000	-	8 288	-	808 288	0,30%	0,30%
ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 000	1 000 000	-	38 696	-	1 038 696	0,38%	0,38%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	300 000	-	8 976	-	308 976	0,11%	0,11%
BH 2009	25 895	1 193 760	-	186	-	1 193 946	0,44%	0,44%
BH 2013-1 BH SUB 7ANS 2015 7.5%	20 000 60 000	570 000 4 800 000	-	15 888 171 216	-	585 888 4 971 216	0,21% 1,82%	0,21% 1,82%
BNA SUB 2009	50 000	1 998 500	-	63 640	-	2 062 140	0,76%	0,75%
BNA SUB 2017-1 BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	50 000 100 000	4 000 000 10 000 000	-	142 720 268 240	-	4 142 720 10 268 240	1,52% 3,76%	1,51% 3,75%
BTE 2009 BTE 2010 CAT B 20 ANS	41 100 10 000	411 000 600 000	-	5 096 8 152	-	416 096 608 152	0,15% 0,22%	0,15% 0,22%
BTE 2011 CAT A 7 ANS BTE 2011 CAT B 20 ANS	27 500 25 000	550 000 1 750 000	-	30 756 78 160	-	580 756 1 828 160	0,21% 0,67%	0,21% 0,67%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	800 000	-	44 248	-	844 248	0,31%	0,31%
BTK 2009	10 703	499 213	-	24 771	-	523 984	0,19%	0,19%
BTK 2012-1	50 000	714 500	-	4 640	-	719 140	0,26%	0,26%
BTK 2014-1 7.45%	20 000	1 200 000	-	3 328	-	1 203 328	0,44%	0,44%
CHO 2009	5 000	62 500	-	444	-	62 944	0,02%	0,02%
CIL 2008 SUB	10 000	200 000	-	11 152	-	211 152	0,08%	0,08%
CIL 2014/1	15 000	300 000	-	8 052	-	308 052	0,11%	0,11%
CIL 2014-2	20 000	800 000	-	44 768	-	844 768	0,31%	0,31%
CIL 2015/1	15 000	600 000	-	20 124	-	620 124	0,23%	0,23%
CIL 2016/1	10 000	600 000	-	22 688	-	622 688	0,23%	0,23%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	800 000	-	25 056	-	825 056	0,30%	0,30%
HL 2014-1 7.8% HL 2015-1 CAT B 7 ANS	30 000 15 000	1 800 000 1 200 000	-	19 392 7 704	-	1 819 392 1 207 704	0,67% 0,44%	0,67% 0,44%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS HL 2016-2 CAT B 7 ANS	20 400 15 000	2 040 000 1 500 000	-	97 920 8 772	-	2 137 920 1 508 772	0,78% 0,55%	0,78% 0,55%
HL 2013-2	22 800	1 368 000	-	67 652	-	1 435 652	0,53%	0,52%
HL 2016-1 HL 2017-1 CAT B 7.85%	10 000 20 000	600 000 2 000 000	-	18 816 111 840	-	618 816 2 111 840	0,23% 0,77%	0,23% 0,77%
HL 2017-2 CAT B 7.85% HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000 20 000	2 000 000 2 000 000	-	60 224 122 960	-	2 060 224 2 122 960	0,76% 0,78%	0,75% 0,78%
HL 2018-1 MODERN LEASING SUB 2018-1 MODERN LEASING 2012	10 000 20 000 20 000	1 000 000 2 000 000 800 000	-	39 656 88 960 36 128	-	1 039 656 2 088 960 836 128	0,38% 0,77% 0,31%	0,38% 0,76% 0,31%
STB 2011 STB SUB 2011 CAT A 6.10%	30 000 15 000	427 800 213 900	-	19 392 9 696	-	447 192 223 596	0,16% 0,08%	0,16% 0,08%
STB 2008-16A/1	12 500	468 750	-	19 050	-	487 800	0,18%	0,18%
STB 2008-20A/1	40 000	2 000 000	-	83 808	-	2 083 808	0,76%	0,76%
STB 2008-25A/1	70 000	4 200 000	-	181 328	-	4 381 328	1,61%	1,60%

STB 2010/1 +0.7%	20 000	400 000	-	18 000	-	418 000	0,15%	0,15%	
STB 2010/1 5.3%	75 000	3 498 000	-	115 380	-	3 613 380	1,32%	1,32%	
TL 2012-1	20 000	400 000	-	11 888	-	411 888	0,15%	0,15%	
TL 2013-1	20 000	800 000	-	11 440	-	811 440	0,30%	0,30%	
TL 2013-2	4 800	288 000	-	15 832	-	303 832	0,11%	0,11%	
TL 2014-1	20 000	1 200 000	-	47 936	-	1 247 936	0,46%	0,46%	
TL 2014-2	20 000	1 200 000	-	3 488	-	1 203 488	0,44%	0,44%	
TL 2015-1	30 000	2 400 000	-	95 376	-	2 495 376	0,91%	0,91%	
TL 2015-1 SUB CAT B 7 ANS	20 000	1 600 000	-	51 536	-	1 651 536	0,61%	0,60%	
TL 2016 SUB CAT B 7 ANS	18 700	1 870 000	-	98 452	-	1 968 452	0,72%	0,72%	
TL 2017-1 CAT B 7.8% TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	1 000 000	-	35 560	-	1 035 560	0,38%	0,38%	
UBCI 2013	20 000	800 000	-	25 632	-	825 632	0,30%	0,30%	
UIB 2009 CAT C	100 000	5 500 000	-	118 480	-	5 618 480	2,06%	2,05%	
UIB SUB 2015 7 ANS 7.5%	50 000	4 000 000	-	129 520	-	4 129 520	1,51%	1,51%	
UIB2011-1	30 000	1 950 000	-	34 464	-	1 984 464	0,73%	0,73%	
UIB2011-2	75 000	1 069 500	-	46 440	-	1 115 940	0,41%	0,41%	
UIB2012-1	41 003	1 170 636	-	57 535	-	1 228 171	0,45%	0,45%	
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	240 000	-	12 147	-	252 147	0,09%	0,09%	
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	360 000	-	22 080	-	382 080	0,14%	0,14%	
UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10 000	1 000 000	-	6 488	-	1 006 488	0,37%	0,37%	
II- Titres émis par l'État :		70 586 468		1 043 777	2 208 578	-	73 838 824	27,07%	26,99%
- Obligations		4 800 000		-	126 144	-	4 926 144	1,81%	1,80%
Emprunt National 2014	80 000	4 800 000	-	126 144	-	4 926 144	1,81%	1,80%	
- BTA (*)		65 786 468		1 043 777	2 082 434	-	68 912 680	25,26%	25,19%
BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 086	-296 216	292 653	-	8 520 524	3,12%	3,11%	
BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	849 302	473 904	-	27 050 706	9,92%	9,89%	
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	490 691	1 315 877	-	33 341 450	12,22%	12,19%	
III- Titres des OPCVM :		6 212 302		-	-	241 231	6 453 533	2,37%	2,36%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	-11 359	524 095	0,19%	0,19%	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	164 016	1 516 151	0,56%	0,55%	
SICAV TRÉSOR TUNISO-EMIRATIE	30 424	3 051 527	-	-	62 947	3 114 474	1,14%	1,14%	
SICAV	12 313	1 273 185	-	-	25 627	1 298 812	0,48%	0,47%	
Total en DT		226 706 406		1 043 777	7 205 800	241 231	235 197 214	86,21%	85,97%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2018, à 66 830 246 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/ décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.90% - 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 086	8 524 086	(296 216)	8 227 871	292 653	8 520 524
BTA 5.60% - 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	849 302	26 576 802	473 904	27 050 706
BTA 6.7% - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	490 691	32 025 573	1 315 877	33 341 450
Total en DT		69 236 000	(3 449 531)	65 786 468	1 043 777	66 830 246	2 082 434	68 912 680

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Prix d'acquisition						
+ En début de l'exercice (a)	168 486 474	65 786 469	6 420 000	3 275	6 212 302	246 908 519
+ Acquisitions	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
- Cessions	-	-	-	-	-	-
- Remboursements	(33 778 839)	-	(6 420 000)	(3 275)	-	(40 202 113)
= En fin de l'exercice (1)	154 707 635	65 786 469	-	-	6 212 302	226 706 406
Différences d'estimation						
+ En début de l'exercice (b)	-	742 899	-	-	133 289	876 188
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(133 289)	(133 289)
+ Plus-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-	252 590	252 590
- Moins-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-	(11 359)	(11 359)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	-	-	337 370
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 492)	-	-	-	(36 492)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-	-	-
= En fin de l'exercice (2)	-	1 043 777	-	-	241 231	1 285 008
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début de l'exercice (c)	5 003 070	2 082 434	3 916 279	22	-	11 001 805
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	9 560 190	3 496 450	547 721	22	-	13 604 383
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(9 439 894)	(3 496 450)	(4 464 000)	(44)	-	(17 400 388)
= En fin de l'exercice (3)	5 123 366	2 082 434	-	-	-	7 205 800
Solde au 31 décembre 2018 [(1) + (2) + (3)]	159 831 001	68 912 680	-	-	6 453 533	235 197 214
Solde au 31 décembre 2017 [(a) + (b) + (c)]	173 489 544	68 611 801	10 336 279	3 297	6 345 591	258 786 513

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 16 332 717 DT au 31 décembre 2018, contre 6 957 873 DT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2018	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt						
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>						
		-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>						
		16 137 331	195 386	16 332 717	5,99%	5,97%
- Certificats de dépôt BNA 20/02/19 - 100 J - TMM+3	29	14 178 256	155 394	14 333 650	5,25%	5,24%
- Certificats de dépôt UNIFACTOR 02/01/19 - 90 J - 10,5%	4	1 959 074	39 993	1 999 067	0,73%	0,73%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>						
		-	-	-	-	-
II- Billets de trésorerie						
		-	-	-	-	-
Total en DT		16 137 331	195 386	16 332 717	5,99%	5,97%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 21 677 917 DT au 31 décembre 2018, contre 56 548 327 DT au 31 décembre 2017, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2018	% actif net	% actif
I- Placements à court terme						
		21 462 000	215 917	21 677 917	7,95%	7,92%
- Placements en comptes à terme BNA	21 462	21 462 000	215 917	21 677 917	7,95%	7,92%
Total en DT		21 462 000	215 917	21 677 917	7,95%	7,92%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avoirs en banque	361 554	264 243
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Décaissements non encore comptabilisés	-	-
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	(4 503)
Sommes à régler :	-	(100)
- Placements à régler	-	-
- Autres	-	(100)
Sommes à encaisser	-	-
Total en DT	361 434	259 520

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2018, le ratio susvisé s'élève à 14,03% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2018	% actif
I- Liquidités :	22 039 351	8,06%
- Placements à terme	21 677 917	7,92%
- Disponibilités	361 434	0,13%
II- Quasi-liquidités :	16 332 717	5,97%
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	16 332 717	5,97%
Total Général (A) = (I + II)	38 372 068	
Total Actif (B)	273 575 930	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		14,03%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires », totalisent au 31 décembre 2018 une valeur comptable de 251 529 931 DT, soit 91,94% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)				Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	4 926 144	68 912 680	-	-	-	-	73 838 824	26,99%
BNA	16 473 100	-	-	-	-	14 333 650	30 806 750	11,26%
ATL	26 226 439	-	-	-	-	-	26 226 439	9,59%
AMEN BANK	21 536 021	-	-	-	-	-	21 536 021	7,87%
HANNIBAL LEASE	16 062 936	-	-	-	-	-	16 062 936	5,87%
UIB	14 076 575	-	-	-	-	-	14 076 575	5,15%
STB	11 655 104	-	-	-	-	-	11 655 104	4,26%
TUNISIE LEASING	11 129 508	-	-	-	-	-	11 129 508	4,07%
BH	6 751 050	-	-	-	-	-	6 751 050	2,47%
ATB	6 200 400	-	-	-	-	-	6 200 400	2,27%
BTE	4 277 412	-	-	-	-	-	4 277 412	1,56%
UNIFACTOR	1 640 715	-	-	-	-	1 999 067	3 639 782	1,33%
CIL	3 431 840	-	-	-	-	-	3 431 840	1,25%
ATTIJARI BANK	3 291 976	-	-	-	-	-	3 291 976	1,20%
SICAV TRESOR	-	-	-	3 114 474	-	-	3 114 474	1,14%
MODERN LEASING	2 925 088	-	-	-	-	-	2 925 088	1,07%
BTK	2 446 452	-	-	-	-	-	2 446 452	0,89%
ABC	2 070 016	-	-	-	-	-	2 070 016	0,76%
AIL	2 050 592	-	-	-	-	-	2 050 592	0,75%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	1 516 151	-	-	1 516 151	0,55%
ATTIJARI LEASING	1 347 672	-	-	-	-	-	1 347 672	0,49%
TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-	-	1 298 812	-	-	1 298 812	0,47%
UBCI	825 632	-	-	-	-	-	825 632	0,30%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	524 095	-	-	524 095	0,19%
TUNISIE FACTORING	423 384	-	-	-	-	-	423 384	0,15%
CHO COMPANY	62 944	-	-	-	-	-	62 944	0,02%
Total Général en DT	159 831 001	68 912 680	-	6 453 533	-	16 332 717	251 529 931	91,94%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Intérêts à recevoir :	6 648	280 513
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	270 427
- Intérêts courus sur dépôts en banque	6 648	10 087
Titres de créance échus :	-	-
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total en DT	6 648	280 513

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	373 822	403 877
Dépositaire (BNA)	140 183	151 454
Total en DT	514 005	555 331

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dividendes à payer	23 056	29 446
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux Comptes	19 278	31 288
Conseil du Marché Financier (CMF)	25 005	26 230
Rachats	140 539	84 067
Contribution Sociale de Solidarité (*)	200	-
Autres	11 378	11 305
Total en DT	249 456	212 336

(*) Se référer à la Note 16.

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	307 128 400	309 380 200
- Nombre de titres	3 071 284	3 093 802
- Nombre d'actionnaires	4 612	4 387
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	340 951 500	320 506 900
- Nombre de titres	3 409 515	3 205 069
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(390 530 900)	(322 758 700)
- Nombre de titres	(3 905 309)	(3 227 587)
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	257 549 000	307 128 400
- Nombre de titres	2 575 490	3 071 284
- Nombre d'actionnaires	4 535	4 612
Sommes non distribuables :	131 775	317 705
1. Résultat non distribuable de l'exercice	408 820	343 875
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	408 820	333 360
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	10 515
- Frais de négociation de titres	-	-
2. Régularisation des sommes non distribuables	(277 045)	(26 171)
- Aux émissions	1 605 374	1 167 062
- Aux rachats	(1 882 419)	(1 193 233)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	1 311 695	993 991
Total en DT	258 992 469	308 440 095

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	17 506 794	14 491 075
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 828 396	6 499 317
Régularisation lors des rachats d'actions	(10 515 957)	(7 365 413)
Total en DT	13 819 233	13 624 978

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus des obligations :	9 560 190	9 252 460
• ± Variation des intérêts courus	120 296	328 581
• + Coupons d'intérêts échus	9 439 894	8 923 879
Revenus des BTA & BTZc :	4 044 171	4 035 093
• ± Variation des intérêts courus	(3 916 279)	1 444 716
• + Coupons d'intérêts échus	7 960 450	2 590 377
Revenus des titres de FCC :	22	4 948
• ± Variation des intérêts courus	(22)	(1 138)
• + Coupons d'intérêts échus	44	6 086
Revenus des titres d'OPCVM	178 730	192 520
<i>Total en DT</i>	13 783 113	13 485 021

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus des billets de trésorerie :	-	(*) 32 253
• ± Variation des intérêts courus	-	(*) -
• + Coupons d'intérêts échus	-	(*) 32 253
Revenus des certificats de dépôt :	1 500 675	(*) 271 029
• ± Variation des intérêts courus	100 529	(*) 90 953
• + Coupons d'intérêts échus	1 400 146	(*) 180 076
Intérêts des comptes de dépôt	34 422	45 711
<i>Total en DT</i>	1 535 097	348 993

(*) Chiffres retraités pour des raisons de comparabilité

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus des placements en compte BNA :	4 902 779	4 454 043
• ± Variation des intérêts courus	(249 410)	(100 391)
• + Coupons d'intérêts échus	5 152 189	4 554 434
Total en DT	4 902 779	4 454 043

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du gestionnaire	1 624 959	1 606 348
Rémunération du dépositaire	609 359	602 380
Total en DT	2 234 318	2 208 728

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	341 378	340 328
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 046	3 382
Rémunération Directeur Général	10 441	9 854
TCL	50 463	45 624
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	1 114 243
Contribution Sociale de Solidarité (*)	200	-
Diverses charges d'exploitation	11 349	14 822
Total en DT	479 877	1 588 253

(*) Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018, fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

17.1. Données par action

Données par action	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	7,851	5,955	5,672	5,661	5,293
Charges de gestion des placements	(0,868)	(0,719)	(0,719)	(0,718)	(0,528)
Revenus nets des placements	6,984	5,235	4,953	4,943	4,765
Autres charges d'exploitation	(0,186)	(0,517)	(0,151)	(0,151)	(0,145)
Résultat d'exploitation (1)	6,797	4,718	4,802	4,793	4,620
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,432)	(0,282)	(0,277)	(0,392)	(0,337)
Sommes distribuables de l'exercice	5,366	4,436	4,525	4,401	4,283
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,159	0,109	0,025	(0,094)	(*) 0,01
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0,000	0,003	0,066	0,300	(*) 0,127
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,001)	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,159	0,112	0,090	0,206	0,136
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,956	4,830	4,892	4,998	4,756
Résultat non distribuable de l'exercice	0,159	0,112	0,090	0,206	0,136
Régularisation du résultat non distribuable	(0,025)	(0,006)	(0,005)	(0,014)	(0,003)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,133	0,106	0,086	0,192	0,133
Distribution de dividendes	4,436	4,525	4,401	4,282	4,223
Valeur liquidative	105,926	104,863	104,846	104,636	104,325

(*) Données retraitées pour des raisons de comparabilité

17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,68%	0,67%	0,65%	0,50%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,49%	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,65%	4,22%	4,20%	3,99%	4,09%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
BNA	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(1 624 959)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(609 359)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Soldes en fin de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(373 822)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(140 183)

NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 11 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 mars 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 273.575.930 DT et un résultat net de l'exercice de 17.915.614 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementations

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 85,97% de l'actif total au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de placements en comptes à terme et de certificats de dépôt à échéance inférieure à un an, représentent au 31 décembre 2018 une proportion de 14,03% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2018, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui représentent 11,26% du total de son actif arrêté à la même date, soit 1,26% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 12 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT – GEM-
Abderrazak GABSI

RAPPORT SPECIAL

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (antérieures et nouvelles)

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux, perçoit une commission de gestion portée à 0,4% HT de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, à partir du 2 février 2015.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1.365.512 DT hors TVA, soit 1.624.959 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% HT l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à 512.066 DT hors TVA, soit 609.359 DT TVA incluse.

Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	6 046	-	10 441	-	-	-
Jetons de présence	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
Total en DT	8 546	2 500	12 941	2 500	25 000	25 000

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT – GEM-

Abderrazak GABSI